

REPUBLIQUE DU SENEGAL

AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL



TERME DE REFERENCE DE L'ATELIER

I. CONTEXTE

Le gouvernement du Sénégal, sur financement de l'IDA, met en œuvre le Programme Fonds de Développement Social qui est un programme adaptable sur 10 avec une première phase pilote dans les Régions de Fatick, Dakar, Louga et Kolda. Ce programme mis en œuvre par l'Agence Fonds de Développement Social (AFDS) se situe actuellement dans sa phase opérationnelle au niveau des régions pilotes ciblées.

Le Fonds de Développement Social appuie le gouvernement dans sa politique de réduction de la pauvreté par un meilleur accès des plus pauvres aux infrastructures sociales de base et aux activités génératrices de revenus mais aussi par un meilleur suivi du programme de lutte contre la pauvreté.

Pendant ce temps, la région naturelle de Casamance sort d'une longue période de crise qui a vu un conflit militaire détruire une grande partie des infrastructures sociales et a fragilisé l'économie de la région conduisant les populations de la localité à connaître un appauvrissement croissant durant les deux décennies écoulées. Les indicateurs sociaux qui étaient parmi les plus encourageants du pays ont connu une détérioration significative pendant que l'économie a suivi aussi la même tendance baissière.

La nouvelle dynamique de paix impulsée par l'Etat et les parties prenantes devrait nécessairement être accompagnée par la communauté nationale et internationale afin qu'elle soit irréversible. Dans ce cadre, conformément à la décision de son assemblée générale et en accord avec l'IDA, l'AFDS compte étendre, à la région de Ziguinchor, ses activités d'appui au développement des communautés pauvres en y conduisant les stratégies déjà pilotées dans d'autres régions mais aussi en développant des actions spécifiques à des régions post conflits.

Cependant, d'importantes interventions sur fonds de l'Etat ou sur ressources des partenaires au développement sont mises en œuvre. Toutes ces interventions, en plus de celles de l'AFDS devraient connaître une bonne harmonisation pour amener plus d'efficacité et de résultats dans la satisfaction des besoins des populations.

C'est la raison pour laquelle le présent atelier est provoquée pour amorcer une discussion entre acteurs.

II. OBJECTIF GENERAL

Définir les stratégies de partenariat entre les différents acteurs intervenant dans la région.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Identifier les domaines d'intervention et les axes de collaboration possibles
- Décrire les mécanismes éventuels de mise œuvre des actions de partenariat
- Dégager les recommandations pour la mise en œuvre d'un partenariat durable

IV. RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu au terme de l'atelier :

- Des domaines d'intervention identifiés par les acteurs
- Avoir une cartographie des interventions
- Une stratégie potentielle de partenariat est dégagée
- Des recommandations pour la mise en œuvre de cette stratégie sont formulées

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple- Un But – Une Foi

AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

AFDS
Agence du Fonds de Développement Social

**PRESENTATION DU PROJET
FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

- Une sous composante 1.1 « Accès aux services sociaux de base » qui financera principalement la réalisation de micro-projets de développement dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'hydraulique, l'information et la communication, de l'accès aux marchés, etc
- Une sous composante 1.2 « Infrastructures et équipements de base » qui financera la réalisation d'infrastructures et d'équipements au profit des communautés à la base, en s'appuyant sur l'expertise et les compétences locales.

☛ Composante 2 : Accès aux services de Micro finance

Cette composante va faciliter : i) l'extension du réseau des structures de micro finance par le financement des activités de renforcement des capacités des SFD et la prise en charge sous forme de cofinancement, des coûts d'expansion de la SFD; ii) le financement d'activités génératrices de revenus ; iii) la création ou le renforcement de mutuelles, de groupements et de caisses villageoises d'épargne et de crédit ; iv) le renforcement des capacités des bénéficiaires par la formation en gestion à la base, l'information et l'appui organisationnel aux communautés et groupes pauvres pour les rendre éligibles aux financements des SFD.

☛ Composante 3 : Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB

Cette composante va renforcer les capacités en gestion des OCB et des groupes vulnérables ciblés dans les composantes 1 et 2 , dans leurs activités de planification, de conception et d'exécution de leurs activités, la gestion de leurs organisations et de leurs micro-projets ainsi que la maintenance des infrastructures mises à leur disposition.

☛ Composante 4 : Suivi et analyse des conditions de vie des ménages

Cette composante va améliorer la capacité de gestion et de suivi de la pauvreté, aussi bien en référence à ce projet en cours que par rapport aux efforts d'allègement de la pauvreté en général. Elle comprend deux sous composantes :

- Une sous composante 4.1 « Suivi de la pauvreté » qui financera la mise au point de données de référence économiques et sociales complètes à partir d'un système d'information et de suivi efficace sur la pauvreté, la réalisation d'une enquête sur les ménages, la réalisation de deux enquêtes légères qui fourniront les données de base et les indicateurs de mesure des niveaux de vie, une cartographie de la pauvreté ainsi que des enquêtes qualitatives et des évaluations participatives de la pauvreté. Elle facilitera la concertation entre les producteurs et utilisateurs de données socio- économiques sur les conditions de vie des ménages ;
- Une sous composante 4.2 « Gestion du projet » devant permettre à la Direction Générale de l'AFDS et à ses démembrés, de remplir leurs obligations et tâches, accroître le niveau de participation des acteurs identifiés et la qualité des services à offrir.

A travers ces quatre composantes, le projet financera :

- l'animation, la sensibilisation, la formation et l'organisation des bénéficiaires
- la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs
- le financement d'activités génératrices de revenus
- l'appui aux structures de micro finance
- la réalisation d'études et enquêtes sur les conditions de vie des ménages et des communautés

ZONES D'INTERVENTION

Le projet intervient pour la première phase d'exécution dans les Régions de Kaolack, Fatick, Kolda, Louga, et Dakar.

Le projet interviendra simultanément dans les cinq régions pilotes et adoptera une démarche progressive à l'intérieur de chaque région..

CIBLES DU PROJET

Les groupes cibles bénéficiaires sont constitués des communautés pauvres et groupes vulnérables au sein de ces communautés. Les critères pour le choix des communautés qui participeront au projet en 1ère année, en 2ème année et en 3ème année seront déterminés sur la base des éléments suivants : (a) degré de pauvreté ; (b) dynamique organisationnelle et motivation de la communauté ; (c) potentiel d'intervention des autres acteurs dans la lutte contre la pauvreté ; (d) existence d'opérateurs pour l'appui technique. Des évaluations participatives de la pauvreté et des besoins seront entreprises dans ce sens au démarrage.

PRINCIPES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le Fonds de Développement Social est un programme de rupture dont l'exécution repose sur les principes suivants: la transparence des procédures et décisions; le traitement équitable de tous les partenaires; la responsabilité en amont envers l'Agence, en aval envers les bénéficiaires; l'autonomie.

La gestion opérationnelle du PFDS repose sur: a) la simplicité et la souplesse des opérations ; b) la délégation des opérations aux communautés bénéficiaires, aux ONGs et au secteur privé, pour assurer la décentralisation des activités; c) la participation des communautés bénéficiaires ; d) le renforcement de la supervision, du suivi et du contrôle.

- Simplicité et souplesse des opérations
- Délégation des opérations aux communautés bénéficiaires
- Participation
- Implication des partenaires sur le terrain (administration, collectivités locales, ONG, secteur privé)

Les modalités suivantes seront utilisées:

**APPROCHE PAR
LA DEMANDE**

- La demande est l'élément moteur
- Les populations planifient, élaborent et mettent en œuvre leurs micro projets
- les demandes de micro-projets et sous-projets sont soumises à l'AFDS pour examen et financement par subvention

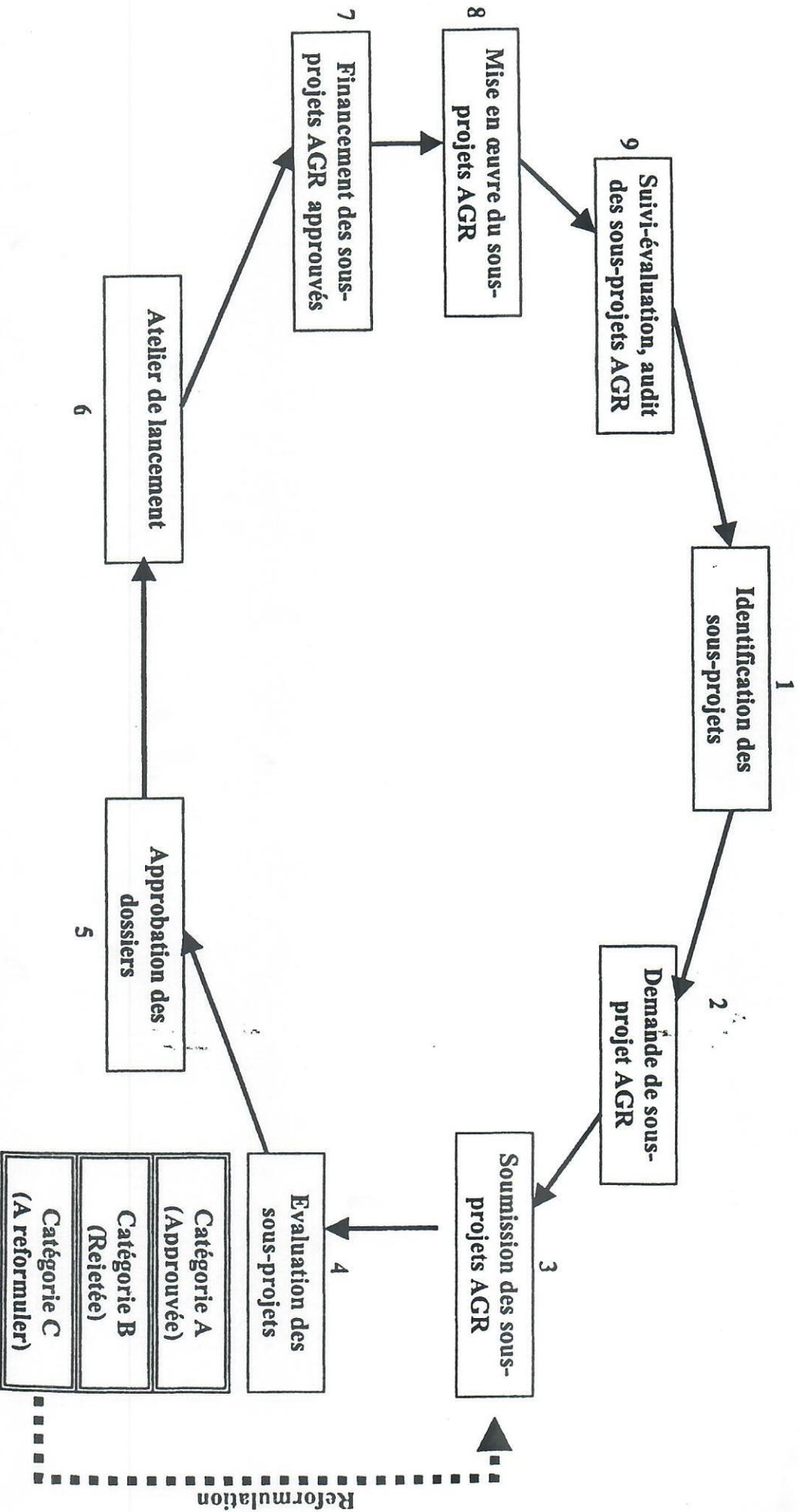
**APPROCHE
FAIRE-FAIRE**

- Le projet n'exécute pas mais s'appuie sur des opérateurs et partenaires
- Les populations contractent avec les prestataires de services pour exécuter leurs micro et sous-projets

**APPROCHE
PARTICIPATIVE**

- Les bénéficiaires sont responsabilisés à toutes les étapes de préparation, de la mise en œuvre et du suivi
- Les bénéficiaires sont formés pour mettre en place des dispositifs de maintenance et de pérennisation des micro projets et sous projets

CYCLE DE SOUS-PROJET AGR



CYCLE DE MICRO-PROJET

